

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 15/16

Anhang: Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 11, no 2
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN - SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Déployer tous nos sens (M. Jaques) III

LES ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN

– Y a-t-il encore de la nature dans la nature ?
R. Longet V

– Quelques exemples romands:

• Chêne-Bourg, le parc de la mairie.
(M. Parrat) VII

• Sierre, le lac de Gironde.
(B. Attinger) VIII

• Vidy (Lausanne), le jardin
de pierre. (B. Schorderet) IX

• Entre Genève et Lausanne,
un nouveau parc public.
(C. Wasserfallen) X

– Quel paysagiste voulons-nous demain ?
(Dr. J.-M. Mascherpa) XII

COMPTE-RENDUS; PUBLICATIONS

– Université et territoire.
(M. Jaques) XIV

– La formation des urbanistes et des
aménagistes en Suisse romande XV



2

Cahier ASPAN-SO N° Juillet 1993

11^e année - Tiré à part du N° 15/16 / 93
De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*

TERRITORY



JEU DE L' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Jeu de famille et de société.
Se joue de deux à huit
personnes à partir de 12 ans.

Auriez-vous envie, lors d'une rencontre amicale, de vous mettre dans la peau d'un maire, d'un promoteur, d'un directeur de la protection de la nature ou d'un directeur des transports publics et de défendre ses projets et ses intérêts, par exemple?

Alors le nouveau jeu **TERRITORY** vous passionnera car il vous permet de pénétrer dans les coulisses de l'aménagement du territoire tout en vous délassant activement. Et si vous êtes déjà un spécialiste en la matière, vous ne manquerez sûrement pas de prendre plaisir à troquer le sérieux de votre réalité quotidienne contre un combat divertissant entre amis.

Si vous voulez vous procurer ce jeu - ou encore l'offrir aux membres de votre famille, à vos amis et connaissances - il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous :



BON DE COMMANDE

je commande _____ exemplaire(s) du jeu de l'aménagement du territoire **TERRITORY** au prix de frs. **50.-** (plus frais de port et d'emballage).

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

lieu et date: _____ Signature: _____

A envoyer à MICHEL JAKES, 16, ch. de RODAY. 1256 TROINEX

DÉPLOYER TOUS NOS SENS

Il y a bientôt deux siècles, les urbanistes-utopistes envisageaient sérieusement de mettre la ville à la campagne afin de sortir radicalement des miasmes de la ville qui, par concentrations successives et par absence d'équipements et d'infrastructures, présentaient de plus en plus de dangers pour la santé de ses habitants. Puis, les urbanistes-hygiénistes ont proposé des mesures d'assainissement qui ont fait la fortune des promoteurs de la fin du XIXe siècle et qui ont eu pour effet de maintenir la ville en ville et dans sa proche périphérie.

Entretemps, l'occupation des glacis des villes médiévales selon un ordre d'une parfaite géométrie a permis aux émigrés du monde rural de venir s'installer en ville ou, du moins... pas trop loin. La formidable croissance urbaine a rapidement eu raison de la campagne environnante; elle a rejoint les bourgades et les villages d'où venaient précisément les éléments

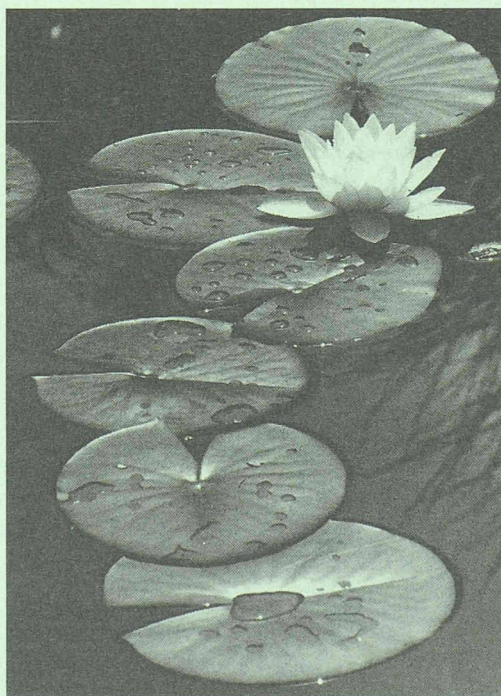
de cet exode rural. Ainsi, la ville s'est "étalée" dans la campagne environnante, au gré du marché foncier et de la diminution du nombre des entreprises agricoles. Bien que la mobilité croissante permette aujourd'hui à nombre d'entre nous de nous refaire, le temps d'un week-end ou de vacances, un bain de nature, il reste cependant des citadins pour qui la nature est étrangère, pour ne pas dire étrange. Je lisais, il y a peu, un article dans l'"Express" du 20 mai 1993 sur la "dénaturation" de la population urbaine, notamment parmi les plus jeunes. En effet, pour certains d'entre eux, dessiner un poisson revient à esquisser un parallépipède à base rectangulaire, genre "carlet congelé", pour d'autres, l'eau du robinet ne proviendrait que de la vanne de distribution du quartier et les salades ne pousseraient que dans les super-marchés.

Il semblerait dès lors important de maintenir un peu de nature en ville, ou au moins, pour les collectivités de veiller à sortir des vieux réflexes conditionnés consistant à trouver "plus facile...", plus simple..., plus propre..." le fait de bitumer et de bétonner les espaces publics. Dimanche passé, j'ai fait l'expérience surprenante de me mettre dans la peau d'un aveugle et d'approcher la nature par d'autres sens que la vue, en l'occurrence par le toucher ou l'odorat.

Quelle fête que de parcourir le chemin de découverte aménagé dans le jardin botanique de la ville de Genève à l'intention des mal-voyants! Quelle foison de plantes odoriférantes! Quelles variétés dans les formes et dans les parfums! Quelle renversement dans l'approche du monde extérieur!

La ville peut - doit - aussi nous aider à développer nos sens et nous faire redécouvrir notre profond attachement au monde de la nature.

M. Jaques



Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Garbaccio 7, 1950 Sion
Henri Erard, trésorier
Chèques postaux
10 - 11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN - SO

Francesco Parrino, responsable
ASPA, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44
Publicité
IVA - Lausanne
23, Pré-du-Marché
1004 LAUSANNE
Tél.: 021/37 72 72

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:
Anne-Marie Betticher, Jacques Breganrd,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis.

Impression: Imprimerie Héliographia SA, Rte des Dragons 4, Case postale 900, 1001 Lausanne

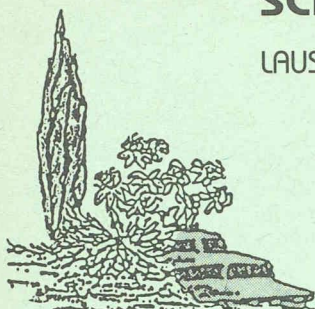
SCHNEIDER PAYSAGE SA Etude - Création - Entretien d'espaces verts

LAUSANNE - SAVIGNY

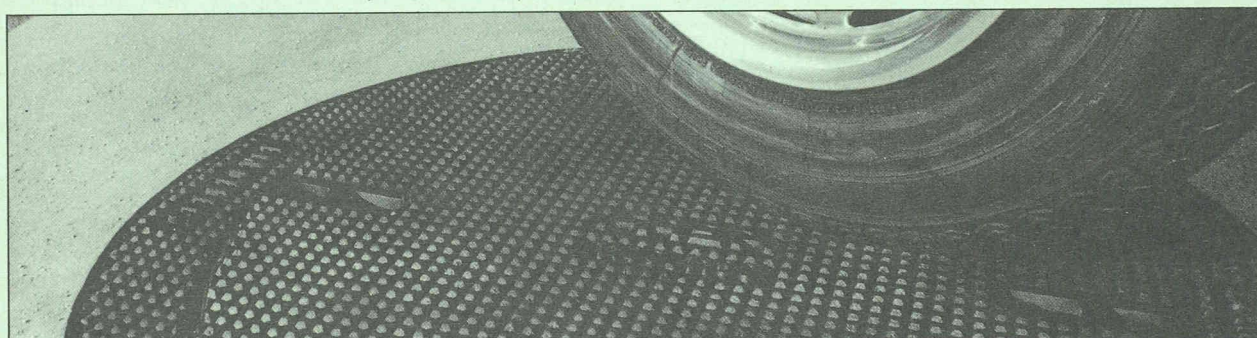
Maîtrise fédérale

Tél. 021/781 12 93

Fax 021/781 13 58



PARCE QUE LA NATURE N'ATTEND PAS...



B 44 19

Une gamme de produits exclusifs et innovateurs



FASA

FONDERIE ET
MECANIQUES

ATELIERS
D'ARDON SA

CH-1957 Ardon Valais
Téléphone (027) 86 51 86
Télex 472 889 FASA-CH
Téléfax (027) 86 52 00

**L'élimination des nuisances du trafic
actuel et la remise à niveau en
quelques minutes!**

Le **SELFLEVEL**, regard de route révolutionnaire grâce à sa nouvelle conception d'assises en V, permet d'exclure tout risque de boîtement et de claquement.

Sa construction lui confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations extrêmes. En cas de réfection de la chaussée, sa remise à niveau ne se fait qu'à l'aide d'un pic et d'une pelle en quelques minutes. Livrable soit à dessus fonte avec relief anti-glissant, soit à remplissage béton.



Selflevel

Brevet + Patent



VF 12/87

LAMELMATIC SA

FABRICATION - POSE - ENTRETIEN



B 46 50

VEVEY

Chemin Vert 33
Tél. 921 14 75 - Fax 921 10 70

STORES À LAMELLES
VOLETS À ROULEAUX - CONTREVENTS
(Aluminium - Bois)

Moustiquaires
Portes industrielles
Articles décoration intérieure
(Rideaux à lames verticales, plissés,
rollos, rails à rideaux)

**Commandes manuelles ou électriques
sur tous les systèmes.**

Y A-T-IL ENCORE DE LA NATURE DANS LA NATURE ?

Qu'est-ce que l'aménagement? Un arbitrage entre les différents intérêts humains susceptibles de s'exprimer sur un territoire, autrement dit l'affectation socialement et économiquement la plus équitable possible du sol. Ce qui n'est pas une mince affaire, comme chacun sait. A ce jour, cet arbitrage concerne l'équilibre à trouver entre propriétaires et collectivité, habitat et activités, types d'habitat et types d'activités. Introduire la nature là-dedans ne saurait se limiter à prendre en compte les besoins en nature de l'homme (ce qui est d'ailleurs loin d'être fait). Cela signifie apprendre à partager le territoire, l'espace, avec les autres espèces vivant sur cette terre; au même titre qu'il faut arbitrer entre locataires et propriétaires, affectation industrielle ou de loisirs, à l'intérieur de la même espèce humaine, il faudra arbitrer entre les aspirations de l'espèce humaine prise globalement, et les autres espèces.

L'homme, un prédateur...

Dans la longue histoire de l'évolution, des espèces sont nées, se sont épanouies, puis se sont éteintes. Mais depuis l'apparition de l'espèce humaine, le caractère agressif de cette dernière s'est de plus en plus fait remarquer: les animaux chassent selon leurs besoins; l'être humain est quant à lui capable de chasser par plaisir et c'est par sa chasse excessive qu'il a exterminé de nombreuses espèces. On oublie volontiers que l'homme blanc, parvenu dans les "terres vierges" de l'Océanie ou des Amériques, y a exterminé le moa néo-zélandais, le dodo de l'île Maurice et décimé les immenses hordes de bisons de la prairie - sauvés in extremis. En Europe même, il n'existe depuis longtemps qu'une nature aménagée par l'homme.

En effet, voici dix mille ans, une grande partie du continent était recouverte par les glaces, et la reconquête de l'espace par une nature d'abord incertaine - il fallait reconstituer des sols, ce qui dure des siècles - a précédé de peu l'expansion de l'homme doté d'outils de plus en plus performants. A l'Age du bronze, puis à l'époque celtique, l'Europe était assez densément peuplée; on ne peut dire qu'après les époques de colonisation intérieure intense, au XII-XIIIe siècle puis au XIXe siècle, il ne restait plus de forêts primaires en Europe. Certes l'évolution a été assez lente pour qu'il y ait adaptation et non extermination, mais il n'en reste pas moins que jusque dans le dernier recoin de terre sur notre continent on est susceptible de retrouver la trace de l'homme, et que ce que nous y appelons "nature" est déjà une nature humanisée.

Sur notre continent toujours, le siècle dernier marque le paroxysme de l'extension territoriale de l'homme, avant que l'exode rural ne conduise à une progressive concentration des habitants. Un peuplement rural dense et proli-

fique, la culture extensive, le pâturage en forêt, une chasse massive, mettront fortement à mal la nature, et au début de ce siècle sont exterminés les derniers représentants de la grande faune, loup, lynx, ours. C'est de cette époque que datent, dans notre pays, les premières réglementations de la pêche et de la chasse qui a mis fin aux pratiques d'extermination et fait revivre des espèces quasi disparues comme le bouquetin.

De nouvelles menaces

Depuis cette époque, cependant, de nouveaux dangers sont apparus: ce n'est du moins en Europe, plus la chasse qui décime la faune sauvage, c'est l'ensemble de notre civilisation qui est en guerre contre la nature. Le bruit, les engrais, les pesticides, un réseau routier très dense, l'extension des loisirs (ski hors piste, aile delta dans les aires habitées par les grands rapaces, pénétration motorisée dans la nature) sont aujourd'hui les grandes menaces qui ont largement remplacé les pièges et le coup de fusil de naguère. En région de montagne - la majeure partie du pays - c'est à l'évidence la gestion des infrastructures et des comportements de loisirs qui pose problème, ainsi que le captage systématique des cours d'eau à des fins de production d'énergie. Sur le plateau, c'est l'extraordinaire densité de population, du réseau de transports et de l'habitat, les pratiques de l'agriculture industrielle. Et partout, s'ajoute l'effet des substances polluantes aujourd'hui finement réparties sur le territoire, et que la lutte à la source peu à peu entreprise ne parviendra qu'à long terme à résorber.

Pour qu'une espèce animale et même végétale survive, il faut un certain nombre de conditions. Tout d'abord, il faut une population suffisante. En-dessous de ce nombre, le potentiel génétique pour une survie saine de l'espèce n'est plus garanti et tout accident peut réduire à néant des effectifs précaires. Il faut ensuite un milieu de vie adéquat. Certes les espèces ont la faculté de migrer, encore faut-il que ce soit concrètement possible, et que des milieux de rechange s'offrent. Il faut enfin un minimum de dérangements: le bruit, les passages répétés, même indépendamment de toute installation technique font fuir de nombreuses espèces animales sauvages. Sur le plateau suisse, les espaces de vie, les biotopes, sont de plus en plus morcelés, les espèces harcelées. La consultation des listes rouges des espèces menacées est à cet égard significative: il est urgent de maintenir les biotopes existants, de recréer des zones humides, presque complètement drainées à ce jour - et l'on est en train de recréer des étangs et on s'efforce (initiative Rothenthurm!) de protéger nos dernières tourbières. Il faut retrouver des talus secs et on est en train de modifier les modalités de paiement en agriculture pour cela. Il faut replanter les haies et bosquets sacrifiés aux remaniements, créer des réserves en

LES ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN (2)

forêt. Tout cela se fait et constitue autant de signes d'espoir.

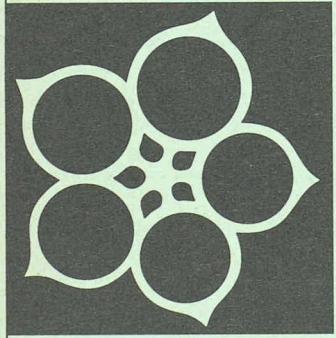
Retrouver la nature

Mais est-ce compris à sa juste mesure? Ce n'est pas un écologisme de circonstance et de façade, ce n'est pas une mode vite oubliée. C'est le début du partage du territoire avec ceux qui vivent avec nous. Et en ville? La grande partie de notre population habite aujourd'hui en zone urbanisée et même les villages pris dans un rayon d'influence des agglomérations sont depuis longtemps une forme particulière de banlieue. Cette population urbaine connaît la nature à partir de ce qu'en montrent les musées, l'école ou la télévision. Elle n'est plus faite, comme ç'avait été le cas de toute l'humanité qui l'a précédée, au contact physique de la nature. Certes une minorité de cette population, habitant au milieu du gazon et des arbres d'ornement - je veux parler de la zone villas - aurait cette possibilité de retrouver

un peu de nature. Mais les autres? C'est ainsi qu'est née pour la première fois une génération qui ignore totalement d'où vient l'eau quotidienne, qui croit que les carottes poussent dans les supermarchés, qui oublie jusqu'au cycle des saisons. Il y a là des risques de déresponsabilisation, des germes de déracinement. En zone urbaine, nous le savons, tout n'est pas bâti. Un recensement des espaces libres montre qu'ils sont souvent mal utilisés. Une bonne partie de ceux qui sont goudronnés n'auraient pas de raison de l'être. Une bonne partie de ceux qui sont "verts" sont mal complantés. S'il faut aujourd'hui réintroduire de la nature dans les zones agricoles et forestières, il en va de même pour les squares, parcs, promenades, espaces verts et jardins en zone villas.

Pourquoi les préaux d'écoles ne voient-ils jamais d'arbres fruitiers - là aussi la diversité génétique est en péril - mais presque toujours ces buissons d'épineux stériles et totalement inintéressants? Pourquoi les zones villas sont-elles si souvent garnies d'abominables thuyas où ne chante jamais le moindre oiseau, l'herbe y est-elle presque toujours tondue à ras, au grand dam des fleurs et des papillons, eux aussi parmi les espèces en péril? Il y aurait tant de possibilités, et jusqu'aux toits des immeubles, pour revoir fleurir un peu de nature parmi nous! La protection de la nature semble pour d'aucuns rimer avec restriction, obligation; ici, rien de tel, chaque fleur de la nature qui élit domicile chez nous, chaque papillon qui butine dans notre espace, chaque triton venu dans notre étang est un signe de l'éblouissante diversité de la nature, un rayon d'éternité dans notre vie agitée et égocentrique d'hommes et de femmes de notre temps. Il suffit d'avoir un peu d'imagination, et tout cela se ferait.

René Longet



**Jardins
naturels
paysagistes**
Lausanne et Chavornay
021/653 55 44

POUR VOS ANNONCES, UNE SEULE ADRESSE:

Monsieur SUMI, Agence IVA
Pré-du-Marché 23
1004 LAUSANNE

N'hésitez pas à lui téléphoner au N° 021/37 72 72.

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO*, diffusés trois fois par an dans toute la Suisse romande à plus de 5000 exemplaires, intéressent certainement votre entreprise comme support de votre publicité et de votre image de marque.

----- ✂
Veuillez me faire parvenir la documentation relative à l'insertion de publicité dans les *Cahiers de l'ASPAN-SO* ainsi que vos tarifs à l'adresse suivante:

Nom _____	Prénom _____
Firme _____	
Rue _____	Numéro _____
N° postal _____	Localité _____
Lieu et date _____	Signature _____

QUELQUES EXEMPLES ROMANDS

La genèse d'un parc:

Le parc de Floraire et de la mairie de Chêne-Bourg (Genève)

La commune de Chêne-Bourg souhaitait implanter un élément fort pour qualifier l'espace autour de sa nouvelle Mairie qui n'est plus au centre de son bourg. C'est à la suite de la démolition de l'ancienne en 1975, pour permettre l'élargissement d'une artère, que l'acquisition d'une parcelle sur laquelle était implantée une grande maison bourgeoise déjà transformée en bureau a été décidée. Cependant cette propriété n'avait pas l'ampleur nécessaire pour permettre de concevoir l'élément attractif souhaité. Aussi l'acquisition d'une parcelle voisine fut décidée et en 1980 la propriété Floraire fut achetée. Celle-ci avait un caractère marqué et connaissait depuis sa création en 1902 par M. Henri Correvon (1854-1939) "Père des jardins alpins", une grande notoriété. Au début de ce siècle furent acclimatées sur cette terre plus de 20'000 espèces de plantes alpines ainsi que plantés des arbres dont certaines d'essence très rare. Un grand chalet suisse construit selon les techniques traditionnelles complète l'ensemble.

En regroupant ces deux parcs - Floraire et de la Mairie - la surface de la parcelle communale s'éleva à 15'000 M2 et avait l'ampleur voulue pour réaliser l'espace significatif souhaité autour de la Mairie.

La difficulté concrétisation de cet espace vert lié aux caractères disparates des deux parcs, l'un, celui de la Mairie, librement inspiré des jardins anglais, avec ses grands arbres, sa pelouse et l'autre, celui de Floraire, inspiré ou inspiration des Jardins Alpins avec son chalet suisse, ses châssis et planches pour les plantes, ses murets en stuff, ses rocailles, son arborisation précieuse et ses collections de plantes alpines, d'une part et d'autre part à la volonté de créer un parc de qualité conduisit les autorités communales à envisager l'organisation d'un concours de projet.

Cette décision fut prise en 1982 et après des études préliminaires, les objectifs furent fixés: "La Commune désire un parc original. Ce lieu public devrait être "actif", "permanant", "expérimental":

- actif, dans le sens où il fait appel à l'activité et à l'initiative des visiteurs,
- permanent, car son aménagement doit être durable, compatible avec les activités proposées et la fréquentation des visiteurs, d'un entretien facile,
- expérimental, car par son affectation et sa fonction, il devra constituer une expérience nouvelle, un événement, tout en s'adaptant à la réalité urbaine de Chêne-Bourg." (plaque de la commune, octobre 1989).

Ce concours fut lancé en décembre 1982 et sur les trente-deux projets rendus, six furent primés en septembre 1985. Le premier prix fut octroyé au bureau AREA (Ciani, Vasey et Zanghi, architectes) pour le projet "Par cours d'eau".

Le projet comportait une dimension urbanistique en insérant le parc dans le réseau des

cheminements communaux nord-sud. Le parc architectural est centré sur son "Par cours d'eau", un long et étroit bassin comportant à chaque extrémité des compositions architecturales archétypales de l'art des jardins (cascade, grotte, point-de-vue, pavillon, atrium, terrasse, etc.). Ce bassin forme une "colonne vertébrale" et unifie les deux parcs tout en conservant à chacun sa spécificité ou, plus exactement, en renforçant le caractère de chacun.

Ce projet de qualité, audacieux et moderne surprit plus d'un membre des autorités et sa concrétisation ne fut possible que par le travail fourni par les membres du jury, particulièrement par son président, ainsi que par la conviction des autorités d'alors. Il faut ici signaler le courage de ces dernières d'avoir mandaté les architectes lauréats bien que le projet primé était leur première oeuvre.

La réalisation doit sa cohérence et la grande qualité de son exécution au travail que les architectes ont mené au sein de la commission communale des travaux. Les membres de cette dernière, après avoir été convaincus du bien-fondé du projet par les auteurs, ont suivi, soutenu et appuyé les propositions et les choix des matériaux présentés.

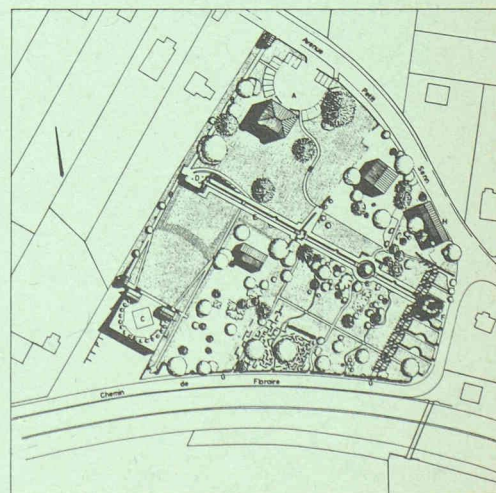
Seul ce travail en profondeur qui suivait celui non moins sérieux des membres du jury a rendu possible la réalisation ô combien remarquable du parc Floraire et de la Mairie.

Il convient de préciser que l'étude des conditions de réalisation d'un projet depuis les mécanismes conduisant à la commande, les conditions de celle-ci et de sa réalisation, en passant par toutes les phases de contrôle ou de "correction" - au sens large du terme -, devrait recueillir une plus grande attention. Cette étude permettra sans doute de dégager des voies utiles pour établir les conditions favorables à réunir pour voir l'émergence et la concrétisation heureuses, comme dans le cas qui nous occupe, d'une volonté de construire.

Michel PARRAT

Architecte dipl. SIA

Conseiller administratif de
Chêne-Bourg



SIERRE, LE LAC DE GÉRONDE

Une décision remise en cause

Le concours du lac de Géronde a été organisé afin de réaménager les espaces situés autour du lac de Géronde, après la construction de l'autoroute. Le premier prix n'a pas été attribué à l'unanimité des membres du jury. Il s'en est suivi une polémique. Grâce à cette polémique et au choc provoqué par ce premier prix, très caricatural, le service des routes nationales a réétudié le profil en long du projet d'autoroute. Il a ainsi pu abaisser le tracé, ce qui a eu pour résultat que le projet définitif ne provoque pratiquement plus de mouvement à la surface du sol. Il s'agit là d'une amélioration importante du projet.

Un choix judicieux pour le paysage et la symbolique du lieu

Dans ses recommandations, le jury proposait que les deux premiers projets classés (N° 12 et N° 7: voir le plan d'ensemble et les perspectives) soient repris dans une étude complémentaire afin de définir l'avenir de cet espace. Suite à la modification du profil en long de l'autoroute, les responsables des routes nationales en accord avec les autorités de la ville de Sierre et de l'architecte cantonal, ont renoncé à poursuivre l'étude du premier prix et ont proposé l'attribution d'un mandat d'étude à l'auteur du projet N° 7: M. Paolo BURGI. Les études en vue de l'établissement des projets définitifs de l'autoroute ayant pris du temps, ce

mandat n'a pu être attribué qu'en mars 1993. Il a été souhaité que M. BURGI tienne compte de la nouvelle situation tout en conservant son idée de présenter le passage de l'autoroute sous la terre et, aussi, d'ouvrir le toit de l'autoroute afin que les automobilistes se rendent compte en passant à cet endroit qu'ils se situent à ras le sol et dans un pays ensoleillé.

B. Attinger

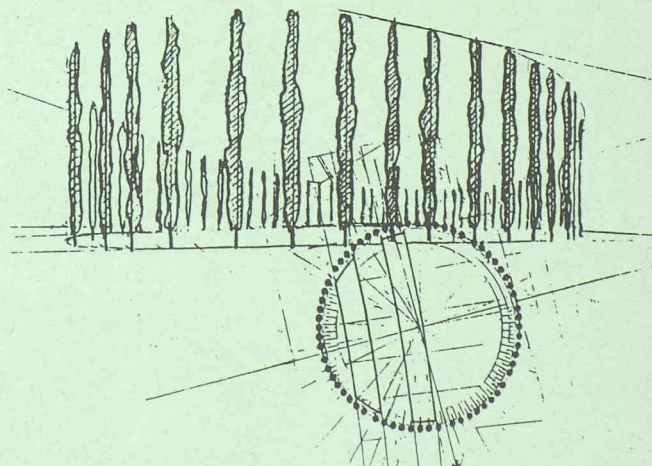
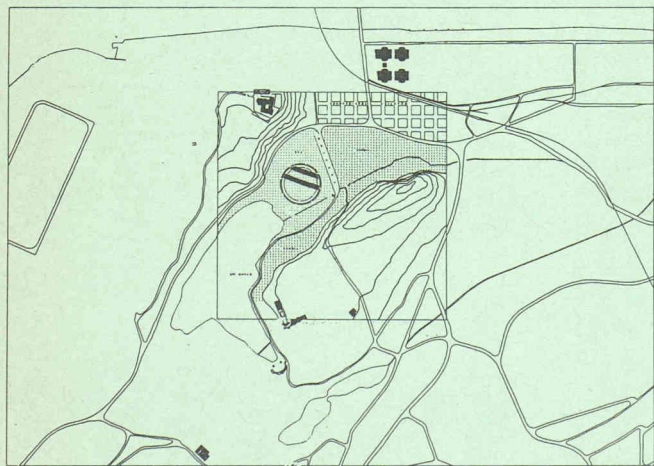
Architecte cantonal, Sion

Descriptif et plans des projets retenus (extraits du rapport du jury)

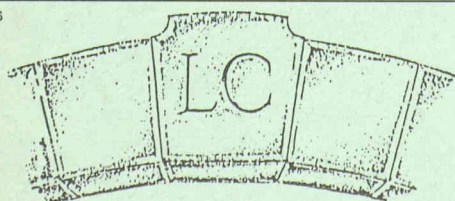
Projet N° 12: Ce projet est clair, pragmatique et poétique. La métaphore est originale et autorise plusieurs lectures. Il répond à toutes les questions avec une grande sobriété de moyens, de façon très contemporaine...

Projet N° 7: Le concept général est très clair, sobre et classique. C'est une déclaration d'intention extrêmement précise (...). L'objet marque fortement le lieu et dissipe une atmosphère mystérieuse et sacrée. Une autre qualité est de n'exhumer qu'un petit tronçon de l'autoroute qui renforce son symbolisme...

Le projet N° 7 (P. Burgi)



B4666



LUC CHAPPUIS

ATELIER DE TAILLE DE PIERRE

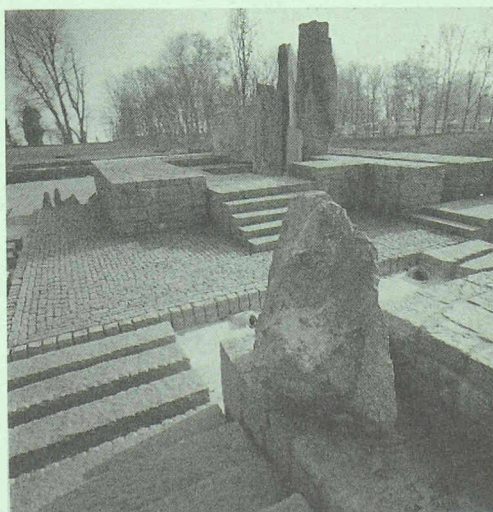
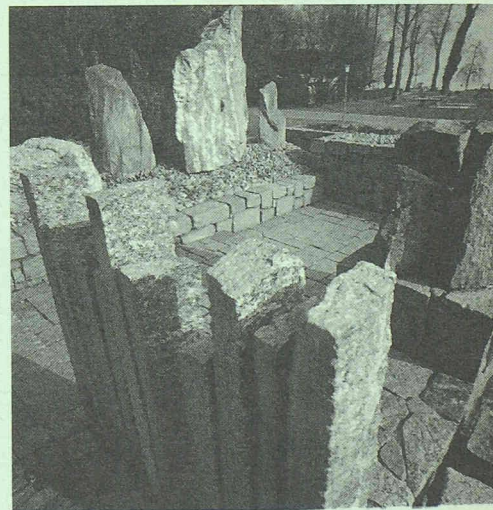
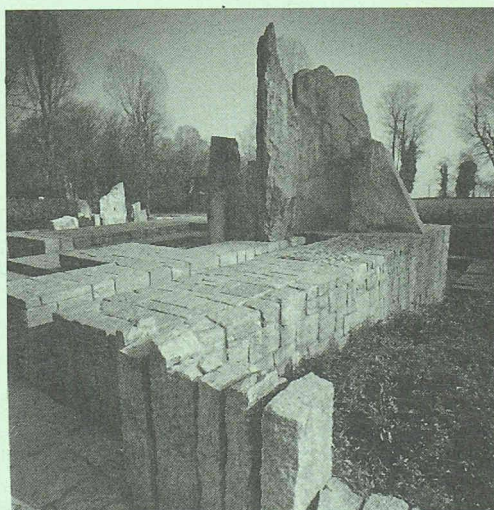
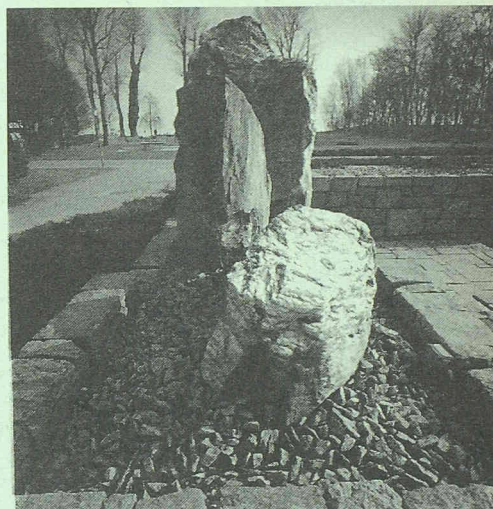
FAÇONNAGE DE LA PIERRE DU JURA – FONTAINE, FENÊTRE, VOÛTE

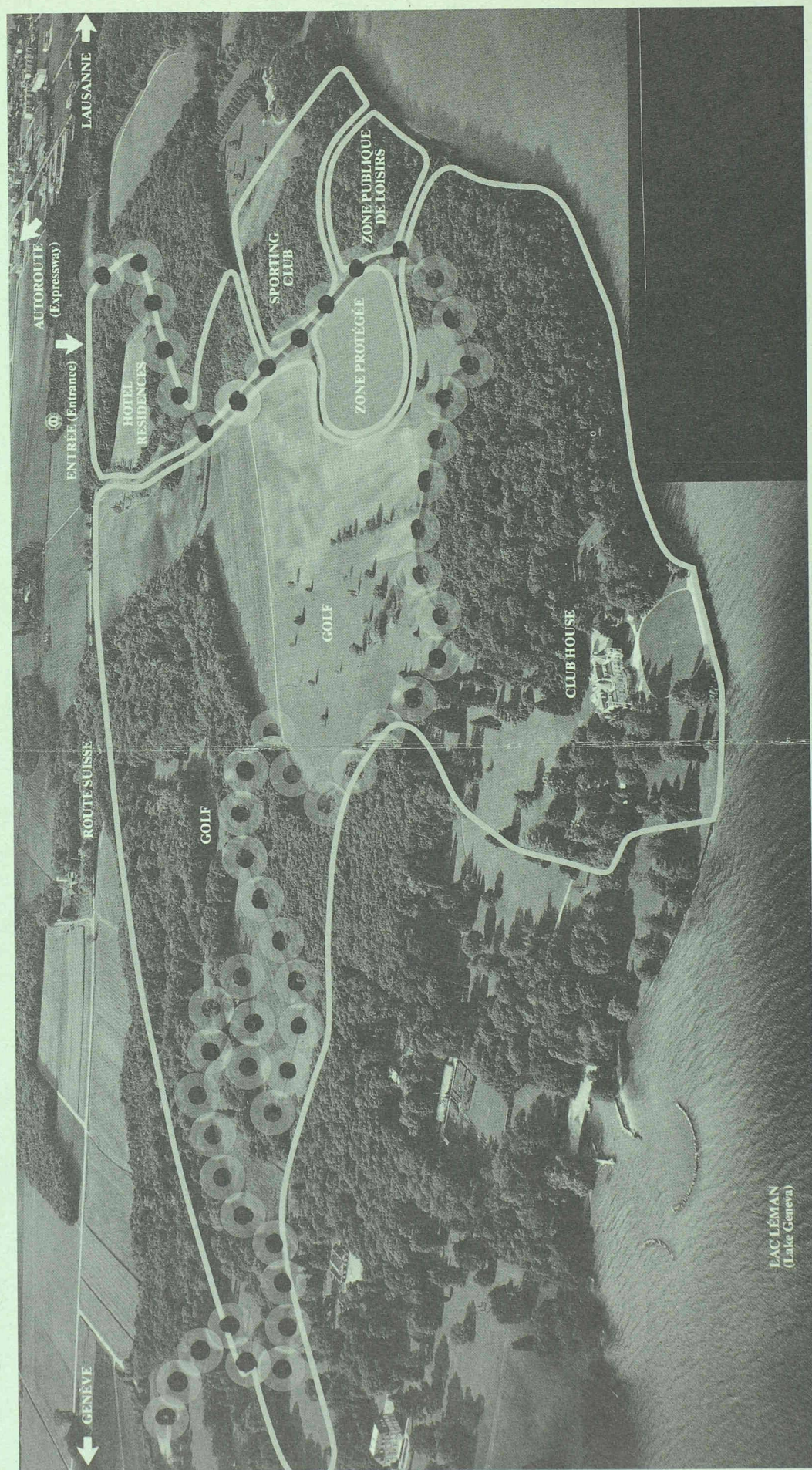
1148 L'ISLE – TÉL. 021/864 52 39 – FAX 021/864 52 25

VIDY (LAUSANNE), LE JARDIN DE PIERRE

La sculpture de Bernard Schorderet, artiste-peintre à Fribourg, construite pour l'exposition nationale de 1964 à Lausanne, est un exemple d'objet urbain tout-à-fait original.

En effet, généralement les oeuvres d'art acquises par les collectivités publiques pour orner les espaces urbains, sont le plus souvent des objets à regarder. Le jardin sculpté de M. Schorderet a ceci de particulier que l'on peut parcourir son oeuvre de l'intérieur, passer les ponts de pierres, escalader les terre-pleins ou côtoyer les cascades. Ainsi, l'objet d'art n'est pas placé dans l'espace public, il est lui-même cet espace que tout un chacun peut s'approprier le temps d'une promenade.





Le «Domaine Impérial», un golf légalisé début 88 par le Conseil d'Etat, couvre une surface de plus de 50 hectares à l'embouchure de la Promenthouse...

- ... un sentier public y a été réalisé aux frais des promoteurs.

ENTRE GENEVE ET LAUSANNE, UN NOUVEAU PARC PUBLIC?

Comment concilier les intérêts privés et le rôle des collectivités publiques à propos de la création et de la gestion des espaces verts? L'exemple du golf de la Promenthouse, sur les communes de Gland et de Prangins, nous interpelle sur plusieurs plans: comment arriver à concilier des intérêts privés avec la mise en valeur de parcs ouverts au public, comment dépasser les réactions habituelles des deux instances, comment coordonner deux fonctions spécifiques du territoire: la pratique sportive et la promenade dans les grands espaces paysagers?

Une tradition moderne veut que nos villes disposent d'une politique de développement des promenades et des jardins publics en proportion de leur croissance.

Avec l'exposition nationale "EXPO 64", Lausanne s'est ouvert sur le lac. Elle a par ailleurs poursuivi l'entretien de ses forêts et pâturages du Jorat offrant à la population urbaine de larges possibilités d'ébats.

Genève, de son côté, grâce au statut particulier du canton, dispose d'un réseau d'espaces

verts aménagés pour le public et trouvant appui dans le plan directeur cantonal.

Les autres cantons romands, en particulier le canton de Vaud, dans un milieu rural essentiellement dominé par la préoccupation des rendements du sol, se sont peu préoccupés d'instaurer une politique cantonale de parcs et promenades. La population urbaine s'y déverse cependant de manière toujours plus inégale sur des territoires communaux inadaptés à la pratique d'une telle politique dans leurs limites propres.

En opposition aux images conventionnelles, il est intéressant, quoique paradoxal, de se pencher sur un exemple d'aménagement réussi dépendant de l'initiative privée; en réponse aux exigences des autorités cantonales, la "Société du Golf de la Promenthouse" a été contrainte de prévoir au centre de son immense domaine privé, un chemin pédestre public continu de deux kilomètres et demi environ.

Parcours très critiqué à l'origine, il s'éloigne en effet du lac sur pratiquement l'ensemble de son tracé; il emprunte les interstices sinueux résiduels entre les dix-huit green; l'étroitesse de liberté d'évolution laissée au public devait soulever un sentiment d'oppression entre les vastes espaces réservés aux joueurs; sans compter la crainte provoquée par le danger des balles tirées du golf, etc.

En définitive, en dépit du fait que les deux communes de Gland et de Prangins semblent peu préoccupées par son aboutissement à ses deux extrémités - côté Gland, absence de parc pour le stationnement des voitures et hésitation sur la signalisation du tracé de départ; côté Prangins, une arrivée définitivement désespérante sur une route apparemment réservée à des propriétés égoïstement et fortement cloisonnées - le nouveau chemin offre au public un enrichissement spectaculaire. Le promeneur va de découverte enchanteresse en surprise émerveillée sous le charme de la variété du paysage, de son harmonie, de son calme apaisant. Une demi-heure d'enchantement garanti en toutes saisons.

En conclusion, faut-il attendre davantage du domaine privé l'effort que les collectivités se sentent désormais incapables d'assumer? De telles découvertes nous font prendre conscience combien l'aménagement de notre territoire est peu enclin à reconstituer en dehors des aires agricoles l'équilibre entre les morcellements et les privatisations excessives de nos paysages et la disponibilité de larges ouvertures ainsi que l'accès visuel à des espaces continus et de qualité, aménagés pour le loisir.

Claude WASSERFALLEN



REVÊTEMENTS ISOLATION FAÇADES AÉRÉES

Application de systèmes
modernes et éprouvés pour

LA RÉNOVATION ET LES CONSTRUCTIONS NEUVES



ROCPAN SA

1635 La Tour-de-Trême



Bureau : 029 / 2 42 58

Usine : 029 / 2 50 55

Fax : 029 / 2 14 06

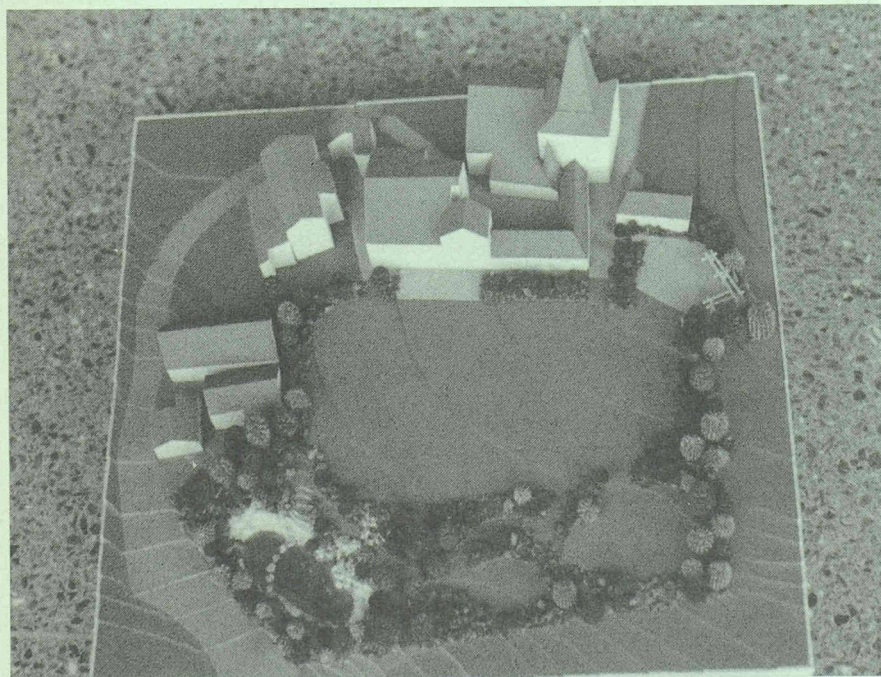
QUEL PAYSAGISTE VOULONS-NOUS DEMAIN ?

ACTIVITES DES ARCHITECTES- PAYSAGISTES

Les activités des architectes-paysagistes s'étendent de l'aménagement de jardins privés, de quelques dizaines de mètres carrés, jusqu'à la conception de grandes opérations d'infrastructures routières ou immobilières sur des dizaines d'hectares. Dans le cadre de l'Ecole d'ingénieurs ETS, la section d'architecture paysagère forme des ingénieurs ETS capables de travailler dans plusieurs d'activité :

- **Administration:** aménagements ponctuels sur le territoire communal, réalisation de plans techniques et descriptifs, gestion du personnel et des budgets, collaboration avec les instances politiques, les services des travaux publics, de l'urbanisme;
- **Entreprise:** réponse aux soumissions, calcul des prix et des métrés, élaboration, réalisation, surveillance et gestion de quelques projets mineurs;
- **Bureau d'études et indépendants:** comme dans l'entreprise, mais les échelles de projets sont plus vastes; la surveillance est moins importante et les relations avec les décideurs plus proches. La conception l'emporte sur la technique. Pluridisciplinaire, l'architecte-paysagiste allie ses compétences à celles des autres corps de métier lors de l'élaboration d'études;

Château de Venthone (Valais).



- **Technico-commercial:** conseil dans les entreprises spécialisées (gazon, piscine, jardin sur le toit, revêtement, mobilier urbain, jeux,...).

Comme nous l'avons vu, l'architecte-paysagiste intervient dans de très nombreux domaines: études d'impact, zones urbaines, industrielles et artisanales, aéroports, auto-

routes, écoles, lotissements, zones naturelles, base de loisirs, réhabilitation en tout genre, etc. Mais trop souvent, il prend connaissance du projet après coup. Alors que meilleures sont les réalisations où il a pu participer dès le début aux discussions et à l'élaboration de la conception, afin d'assurer l'unité, l'homogénéité et l'intégration du projet dans le paysage existant.

"Ce que j'aimerais réussir, c'est articuler un ensemble d'objets en fonction de réalités d'ordre géographique. Intériorisant le paysage, le jardin est une sorte de léger prolongement d'un bâtiment où finalement se traite le rapport avec le site, assurant la transition entre la ville et le paysage. Ce sont les jardins inféodés à l'architecture, dessinés à partir de bâtiments, comme les espaces verts, qui ont perdu leur sens pour n'être plus que des décors. (Michel Desvigne)"

DOMAINES DE FORMATION

Tout comme l'éventail de son activité, les compétences de l'architecte-paysagiste sont très étendues et reposent sur quatre domaines principaux:

- **écologique:** sciences de l'environnement comme la climatologie, la phytosociologie, la biogéographie, la géologie, la pédologie; études d'impact des diverses infrastructures;
- **artistique et urbanistique:** connaissance des arts, de l'architecture, de l'urbanisme, de la démographie, des sciences humaines, de la sociologie; présentation graphique des travaux, harmonie des couleurs;
- **technique:** ingénierie et travaux publics, génie civil et statique, irrigation, voirie et réseaux divers;
- **horticole:** sciences horticoles et botaniques, connaissance et utilisation des plantes, phytopathologie, dendrologie.

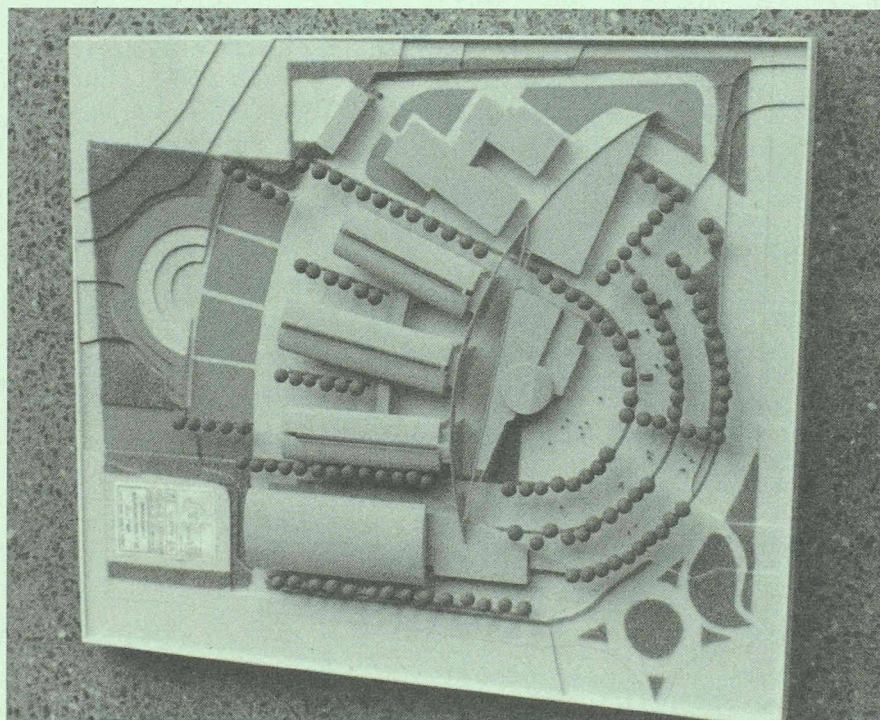
En Europe, la formation des architectes-paysagistes est très diverse. Une récente enquête de l'EFLA (European Foundation for Landscape Architecture) montre que les écoles offrent une large gamme de programmes et de système d'enseignement. Les étudiants proviennent soit de la voie gymnasiale, soit de la formation professionnelle horticole ou naturaliste. Les études durent de 3 à 6 ans pendant lesquelles les étudiants auraient suivi de 297 à 1446 heures par années; le temps d'étude consacré à des projets varie de 2,18 à 99,6 %. A Lullier, nos étudiants sont issus des deux voies décrites plus hauts. Le programme de formation comprend 3 années d'études de 1560 heures réparties sur 39 semaines; les cours de projet représentent près de 25 % du total de l'enseignement.

L'AVENIR DE LA FORMATION A GENEVE

Les modifications de la formation professionnelle envisagées par le Conseil fédéral portent sur l'introduction de la maturité professionnelle technique et la transformation des écoles d'ingénieurs ETS en "Hautes écoles spécialisées". Dans cette optique, nous modifions depuis deux ans notre programme d'enseignement. Nous nous efforçons de former des professionnels les plus compétents possibles, acquis à la multidisciplinarité de leur futur emploi:

- **Passage de la durée des études à 4 ans**, sans augmentation de la partie théorique mais en introduisant des stages en bureaux d'étude ou en entreprises. La durée du travail de diplôme sera prolongée pour qu'il soit plus proche de la réalité;

Savoie Technolac.



- **approfondissement de l'enseignement en architecture et en urbanisme comme en environnement et en écologie** en complémentarité des connaissances techniques très poussées qui font la force de notre formation;
- **augmentation du temps consacré à des projets de conception** sous forme de travaux surveillés ou non, individuel ou en groupe; il conviendra en compensation de diminuer le nombre de cours ex-cathedra pour privilégier la part du travail personnel de recherche en bibliothèque ou dans les musées;
- **augmentation des interventions de spécialistes et des professionnels** sur des sujets et des thèmes définis, s'investissant directement dans les programmes des cours. Pour permettre une coordination harmonieuse de ces enseignements, nous entendons créer des jours "blocs" dans toutes les disciplines techniques, journées que nous désirons ouvrir aux professionnels intéressés.

FORMATION CONTINUE

La qualité d'un centre de formation professionnel se mesure à l'aune de celle de ses étudiants diplômés, mais également à sa capacité d'anticipation des besoins et des techniques. Il est primordial de préparer les étudiants aux outils de demain, de répondre à la demande croissante des professionnels en personnel qualifié en infographie.

Le 29 mars est une date importante ajoutée à l'histoire de l'école d'ingénieur ETS. Sous la présidence de M. Claude Haegi, Conseiller d'Etat, des représentants des architectes et paysagistes européens, dont M. Jeff de Gryse (Président de l'EFLA), des universités et des entreprises du paysage européen, se sont réunis à Lullier pour fonder une association de droit privé, le **CETAP** (Centre Européen des Technologies nouvelles en Architectures et Paysage).

Les sociétés AutoCAD, AutoDESK, AdCADD, AMAP ont fait un effort très important pour nous offrir les logiciels qu'elles commercialisent. Nous sommes un des centre de test officiel des sociétés Silicon Graphics international, Océ Graphics international qui assurent gratuitement l'installation du matériel ainsi que sa maintenance.

Le Centre horticole a acquis un savoir-faire technologique inégalé en Europe dans le domaine CAO/DAO. Après les architectes-paysagistes pour leurs collaborateurs, les autres écoles européennes – comme l'Ecole Supérieure du Paysage de Versailles, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs du Paysage d'Angers, l'Ecole d'architecture paysagère de Lyon, l'Université technique de Lisbonne, l'Université Thames Polytechnic de Londres, l'Université de Gênes, etc – sollicitent notre concours pour la formation de leurs enseignants.

CONCLUSIONS

La formation des ingénieurs ETS est conçue en Suisse, comme une formation continue et un perfectionnement de la formation professionnelle de base. Ceci suppose qu'une collaboration étroite s'établisse entre les établissements et les associations professionnelles afin de paufiner au mieux les besoins de chacun. Avec l'existence prochaine d'une HAUTE ECOLE DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE à Lullier, nous aurons atteint l'optimum de la formation des architectes-paysagistes et dépassé le niveau requis pour la reconnaissance européenne de notre diplôme.

Mais, il conviendrait de commencer par reconnaître ces compétences en Suisse et définir une troisième voie commune aux architectes et aux paysagistes de ce pays.

Pourquoi ne pas créer ensemble un diplôme post-grade dispensé à la fois par des professeurs des écoles d'architecture et des écoles du paysage, ouvert aux professionnels des deux métiers afin qu'ils comprennent mieux leurs vocabulaires réciproques et apprennent à travailler ensemble?

*Dr Jean-Michel Mascherpa
Directeur du Centre horticole de Lullier.*

UNIVERSITÉ ET TERRITOIRE: COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DE GENÈVE (27 MAI 1993)

Si le pari de la journée était, comme l'a rappelé notre Président, Monsieur V. Ruffy, de "briser les cloisons et de lancer des débats ouverts", le succès n'était pas loin puisqu'il a mis en présence les représentants du monde universitaire, de l'administration fédérale et de l'aménagement du territoire. Néanmoins, on peut relever que certains bancs étaient vides, par exemple ceux du monde politique et ceux des responsables des Universités romandes, excepté la présence appréciée de M. D. Maillat, recteur de l'Université de Neuchâtel. L'image de l'aménagement en Suisse est-elle celle d'un "patchwork" de plans d'aménagement cantonaux et si la structure des Universités suisses doit correspondre à celle d'un réseau, ce réseau dépassera-t-il un jour une mise en réseau des "clochers académiques" ? Tel était le défi que lançait M. R. Schaffert aux intervenants de la journée.

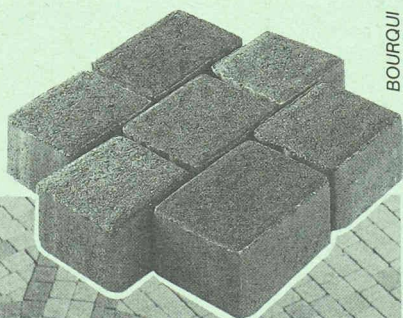
Pour M. H. Ursprung, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, la structure existant entre les Ecoles polytechniques de Zürich et

de Lausanne constitue un modèle à suivre pour les Universités suisses avec deux réseaux regroupant, d'une part les Universités alémaniques et leurs Instituts affiliés et, d'autre part, un réseau des Universités romandes (y compris celle de Berne) et leurs propres Instituts. Le Conseil des Universités suisses pourrait assumer le rôle d'autorité et inclure les cantons n'ayant pas d'Université; un concordat permettrait d'asseoir cette "réforme fédéraliste".

Pour M. G. Fontaine, Président de la Conférence Universitaire Rhône-Alpes, la structure universitaire française est en constant changement. L'image de l'Université est en train de changer auprès de la population; de nouvelles formes d'intégration se font jour avec la ville; les effectifs explosent et induisent une diversification spatiale des disciplines; des disfonctionnements majeurs apparaissent dans le sens où les diplômes délivrés par les Instituts universitaires de Technologie et les sections de techniciens supérieurs ne sont plus des buts en soi, mais sont réduits à servir de tremplins aux Hautes écoles. Pour améliorer les liens entre les Universités et le territoire, les contacts avec les entreprises doivent être renforcés, les pesanteurs des structures actuelles doivent être dépassées et les sites d'enseignement doivent être multipliés et délocalisés. Pour ce faire, l'instrument qu'est le "contrat" (au même sens que le contrat de région ou le contrat de rivière) constitue un acte liant les autorités nationales, départementales et universitaires.

Mme Jaggi s'est livrée à une recherche documentaire très fructueuse, ce qui lui a permis d'apporter un éclairage précis sur les missions que doivent remplir les Universités: auparavant le rôle des Universités consistaient à créer le "savoir" par la recherche et à le diffuser par l'enseignement. Puis, dans les années 70, l'Université a décidé d'élargir sa mission en offrant des services. Enfin, Mme Jaggi appelle de ses vœux une nouvelle mission que devrait s'assigner l'Université: celle de l'esprit critique utilisé à nourrir les grands débats publics, malgré le fait que la vie associative a fortement diminué dans le débat social depuis les années 70. Par exemple, on peut légitimement s'étonner du fait que les revendications estudiantines aient pu porter sur la question des places de stationnement à Dorigny. Gageons avec la Syndique de Lausanne que le Tramway du Sud-Ouest lausannois offrira un nouveau lieu d'échange et donnera un nouvel élan aux revendications fondamentales des étudiants. Et de conclure, à propos du rapprochement de l'Université et de la Cité, que l'attente est lourde de la part des Autorités quant à des propositions de gestion de la ville. Qui d'autre que l'Université, véhicule d'humanisme, d'éthique et de démocratie, pourrait mieux le faire.

**pavés
baroco®**



BOURQUI



...une évocation des pavages de tradition



**CORNAZ
ALLAMAN**

CORNAZ + FILS SA
FABRIQUE DE
PRODUITS EN CIMENT
1165 ALLAMAN
TEL. 021/807 33 21

M. M. Matthey, chef de section à l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, est convaincu que le milieu universitaire ne peut rester confiné dans un lieu, que ce soit un parc technologique ou un campus, mais qu'il faut l'intégrer dans l'agglomération.

Si la discussion qui s'en est suivie n'a pas apporté, comme on pouvait bien s'y attendre, de déterminations et de solutions à la problématique posée, elle a toutefois permis de dégager de nouvelles interrogations:

– Peut-on considérer le produit de la recherche scientifique comme un produit commercial?

- N'entre-t-on pas dans une ère de nomadisme académique?
- Doit-on continuer de chercher dans le modèle précédent la résolution du problème d'aujourd'hui?
- La difficulté de trouver une réelle relation entre les structures universitaires et les structures du territoire ne provient-elle pas du fait que nous nous situons temporairement entre un système cantonal mal adapté à l'universalité voulue de l'Université et un système régional encore à la recherche de lui-même?

Dr. M. Jaques

Publications: La formation des urbanistes et des aménagistes en Suisse romande.

Comment l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire est-il structuré dans les niveaux professionnels, techniques, dans les hautes écoles et au niveau post-universitaire?

Y a-t-il des carences dans les prestations offertes en Suisse romande par rapport à celles que l'on peut trouver en Suisse romande?

Quels moyens mettre en oeuvre pour assurer l'intégration de ces niveaux entre eux et pour offrir un enseignement qui "colle" avec les exigences de la réalité quotidienne ?

Qu'en pensent les enseignants romands et les responsables des organisations professionnelles ?

Voilà quatre questions, parmi d'autres, auxquelles s'est attaché un petit groupe de travail de l'ASPAN – SO et à propos desquelles vous trouverez une ébauche de réponse dans une brochure de quelques trente pages que vous pourrez obtenir au prix de frs 5.- en remplissant le bulletin de commande ci-joint et en le faisant parvenir au

Secrétariat de l'ASPAN – SO
p/a Bureau B. Plattner,
7, rue Garbaccio, 1950 SION

Je vous prie de me faire parvenir

..... exemplaire(s) de la brochure "La formation des urbanistes et des aménagistes en Suisse romande"

Nom:

Prénom:

Adresse:

N° postal:

Localité:

Lieu et date:

Signature:

La source d'énergie née en Thurgovie

Chauffage au bois Schmid,
la référence !

SCHMID

Schmid SA, Chaudières à bois, 1510 Moudon
Tél. 021/905 35 55, Fax 021/905 35 59



COUPON

Envoyez nous une documentation :

Schmid, chaudière à bûches ☐

Système automatique pour bois en morceaux ☐

Chauffage automatique pour plaquettes ☐

Nom

Rue

NP/Lieu

B 4630



héliographie moderne sa lausanne

*Votre partenaire idéal
pour la reprographie*

Caroline 11 bis Tél. 312 39 72

Fax 312 17 89

Terreaux 20 Tél. 312 32 13

- Reproduction de plans
- Héliographie
- Xérographie (grand format, agrandissements et réductions)
- Photocopies couleurs et noir/blanc
- Tirage à sec
- Offset

Livraisons rapides et gratuites 4 tournées chaque jour
pour Lausanne et environs

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique

